

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le

19 JUILLET 2024

DECRET N°25- 049 /PR

Portant attribution de décoration militaire

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;

VU la loi N°97-010/AU du 21 juillet 1997, portant création, mission, organisation et fonctionnement de l'Armée Nationale de Développement ;

VU le Décret N°89-026/PR du 28 septembre 1989, portant création au sein de la Défense Comorienne de diverses décorations à titre de distinction ou récompense

VU le décret N°91-050/PR du 09 juillet 1991, portant création de citations, témoignage de satisfaction et de lettre de félicitation pour les personnels militaires et civils de la Défense Nationale;

VU le Décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : La médaille de Mérite Militaire est décernée au Colonel Eric PANLOUP, Attaché de Sécurité Intérieure auprès de l'Ambassade de France en Union des Comores, en reconnaissance de services rendus.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal Officiel des Comores et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani

